

L'équité et la relativité salariales : ce n'est pas fini !

Bien que nous ayons un programme d'équité salariale dans les secteurs public et parapublic, il reste du travail à faire. En effet, des correctifs devront être apportés à des titres d'emploi afin d'éliminer certaines incohérences au niveau de la rémunération.

Celles-ci découlent entre autres de l'application des premières mesures correctives apportées aux titres d'emploi à la suite du règlement de l'équité salariale. L'exercice d'équité a permis de redresser les salaires en fonction des maximums aux échelles. Cela a créé certaines distorsions dans les échelons en dessous du salaire maximum.

Par ailleurs, depuis 2001, année de référence du règlement de l'équité, certains titres d'emploi ont été fusionnés, créés ou encore abolis et des changements importants ont été apportés aux tâches et aux exigences normales de d'autres postes.

Pour assurer le maintien de l'équité salariale, les quatre fédérations CSN mènent des travaux afin de documenter les problèmes dans l'objectif de les régler dans les meilleurs délais avec le Conseil du trésor. Nous avons mis à jour toute la structure salariale afin d'y déceler les incohérences. Nous avons fait part de ces problèmes au Conseil du trésor lors de rencontres qui ont eu lieu depuis mai 2008.

Le gouvernement souhaite toutefois attendre que le programme d'équité salariale reçoive l'aval final de la Commission de l'équité salariale pour discuter plus à fond des solutions à apporter. La commission tarde à remettre sa décision parce qu'elle a été saisi de plaintes individuelles qu'elle doit d'abord traiter. L'étude de ces plaintes a été confiée, par la Commission, à des enquêteurs externes. Ceux-ci ont posé des questions au comité d'équité salariale et nous leur avons répondu. Nous n'avons pas de contrôle sur les délais liés à l'étude de ces plaintes individuelles.

Cap sur la relativité salariale

Nous devons maintenant nous atteler à l'exercice de relativité salariale qui consiste à placer tous les titres d'emploi du secteur public au bon endroit sur la courbe salariale. Il faut d'abord compléter les enquêtes d'évaluation des emplois des catégories qui n'ont pas été évaluées, notamment les catégories mixtes, c'est-à-dire celles comprenant autant de femmes que d'hommes. Nous profiterons des prochaines négociations pour faire progresser ce dossier avec le gouvernement.



CSN

Secteur public